

RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 5

Référence : ENG-5 (Énergir), notes sténographiques du 3 sept. 2026, vol. 4, p. 26, l. 19

Demande : En lien avec l'augmentation du tarif pour les frais de socialisation du GSR et avec l'effet de la molécule et du SPEDE, détailler davantage les hausses moyennes par type de clients qui sont énumérées à la page 6 de la pièce [Énergir-G, Document 1](#) (demandé par la Régie)

- | | |
|---|--|
| 3 | • Maison unifamiliale de taille moyenne de 1 955 m ³ : + 44 \$/an (+2,8 %); |
| 4 | • Commercial 11 000 m ³ : + 325 \$/an (+4,4 %); |
| 5 | • Bureau institutionnel 76 000 m ³ : + 2 721 \$/an (+6,2 %); |
| 6 | • École secondaire 330 000 m ³ : + 13 101 \$/an (+7,7 %); |
| 7 | • Client industriel 20 Mm ³ : + 724 528 \$/an (+13,5 %). |

Réponse :

Énergir présente ci-dessous les hausses moyennes projetées des factures par type de clients, en tenant compte des plus récentes mises à jour au dossier, soit : un tarif de GSR à 85,239 ¢/m³ découlant de l'intégration de revenus supplémentaires provenant des UC, comme proposé à la pièce B-0158, ainsi que de l'étalement du cavalier tarifaire sur une période de 4 ans, tel qu'ordonné par la Régie dans la décision D-2026-059 :

- Maison unifamiliale de taille moyenne 1 955 m³ : + 24 \$/an (+ 1,5 %);
- Commercial 11 000 m³ : + 234 \$/an (+ 3,2 %);
- Bâtiment institutionnel 76 000 m³ : + 1 993 \$/an (+ 4,5 %);
- École secondaire 300 000 m³ : + 9 987 \$/an (+ 5,9 %);
- Client industriel 20 Mm³ : + 576 084 \$/an (+ 11 %).

Ainsi, la hausse moyenne de la facture s'établit désormais à 6% tel que spécifié à la pièce B-0196, Énergir-N, Document 1, page 5, ligne 15.